



FICHE DE SUIVI PERMUTATIONS 2024

Fiche de renseignements à remplir le plus précisément possible, à communiquer au SNUDI-FO ... pour que les délégués vérifient votre barème et suivent votre demande.

SNUDI FO 28

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs et Professeurs des Écoles de
l'Enseignement Public Force Ouvrière

Syndicat départemental d'Eure-et-Loir, 21 rue des Grandes
Pierres Couvertes 28000 CHARTRES

Tél : 02 37 28 12 92 Port : 06 15 76 75 64

Email : snudifo28@gmail.com

A RETENIR :

08/11 à 12h : Ouverture des
candidatures sur SIAM (I-prof)

29/11 à 12h : Clôture des candidatures

14/12 : date limite pour renvoi à la
DSDEN des accusés de réception et
justificatifs

NOM Prénom

Adresse personnelle :

Tél. perso : Portable : Adresse mail :

Syndiqué(e) au SNUDI FO : OUI NON

1/ Votre position :

en activité : École

Commune

en disponibilité en congé parental en détachement en CLM/CLD

2/ Votre échelon : au 31/08/2023 Votre corps : Instit PE PE HC PE CE

3/ Votre ancienneté dans le département :ansmois (au 31/08/2024)

Date d'entrée dans le département :

4/ Rapprochement de conjoints séparés pour raison professionnelle ou au titre de l'autorité parentale conjointe

REMARQUE : Il y a rapprochement du conjoint quand il exerce une activité professionnelle ou est inscrit auprès du Pôle Emploi du département sollicité. Les conjoints doivent être mariés ou pacsés (au plus tard le 1^{er} septembre 2023) ou concubins avec enfant(s). Il y a situation d'autorité parentale conjointe lorsque le collègue habite dans un département autre que celui de l'enfant ou lorsqu'il est scolarisé dans un autre département

Des justificatifs seront demandés.

● Demandez-vous à changer de département au titre du rapprochement de conjoint ? OUI NON

● Demandez-vous à changer de département pour vous rapprocher de votre ex-conjoint ? OUI

NON

● Combien avez-vous d'enfant à charge (moins de 18 ans au 31/08/2024) ou à naître (reconnaissance anticipée au 01/01/2024) :

● Depuis combien d'année(s) êtes-vous séparé(e) : an(s)

● Etes-vous en disponibilité ou en congé parental pour suivre votre conjoint : OUI NON

Depuis combien de temps ? an(s)

● Demandez-vous un département d'une académie qui est non limitrophe : OUI NON

5/ Renouveaulement du même 1^{er} vœu :

Depuis combien d'années, sans changement ni interruption, demandez-vous votre 1^{er} vœu ? an(s)

6/ Exercice en Éducation prioritaire (REP/REP+/ « Zone violence » ou « CLA ») :

Exercice d'au moins 5 ans (au 31/08/2023), de services effectifs et continus (plusieurs écoles possibles)

en REP + ou Zone violence en REP en alternance REP / REP + ou zone violence

Exercice d'au moins 3 ans (au 31/08/2023) dans une école engagée dans un CLA

7/ Bonification au titre du handicap :

● Etes-vous bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) relevant de la RQTH en cours de validité ?

OUI NON

● Allez-vous demander une majoration exceptionnelle de 800 points au titre de la RQTH pour vous-même, votre conjoint ou votre enfant ? OUI NON

ATTENTION : des justificatifs seront demandés par l'administration

8/ Bonification au titre des centres d'intérêts matériels et moraux pour les DOM :

● Faites-vous une demande pour ce motif ? OUI NON

9/ Faites-vous une demande d'affectation sur un poste à profil national (POP) ?

● Faites-vous une demande pour ce motif ? OUI NON

Indiquez vos vœux par ordre de préférence :

1- 4-
2- 5-
3- 6-

Vœux liés :

Ces vœux sont-ils liés à ceux de votre conjoint également enseignant dans le Primaire ? OUI

NON

NOM et Prénom de votre conjoint :

Quel est son département d'exercice ?

Barème de votre conjoint

REMARQUES PARTICULIÈRES

.....
.....

Echelon	Tranches	Rapprochement de conjoints/ garde alternée	CIMM	RQTH
---------	----------	--	------	------



FICHE DE SUIVI PERMUTATIONS 2024

Intitulés		Ancienneté (en mois)	de 5 ans	Bonification RC ou APC.	Enfant	Années séparation	Congé parental ou disponibilité	Majoration acad. non limitrophe	Renouvellement Vœu n°1	Zone violence et REP+/REP ou CLA		
No mb												
Taux		-3 x2	-3 /5 =tranchesx10	150 pts	x50 pts			80 pts	x 5 pts	90/45/27 pts	600 pts	100 ou 800 pts
Total												

RÉSULTATS (PARTIE RÉSERVÉE AU SYNDICAT) :

Barème retenu	Département obtenu	Non obtenu
Pts		barème du dernier entrant dans le département souhaité :